



AZURLINGUA
École de langues - Nice Côte d'Azur

Par la présente, Azurlingua, école de français pour étrangers, certifie que

Mme ANUFRIIEVA Irina

a été présente en tant qu'accompagnatrice pour encadrer ses étudiant hors des heures de classes au sein du Centre junior Parc Impérial.

Elle a observé les cours des niveaux A1 à B1

durant la période allant du 31/02/22 au 04/02/22

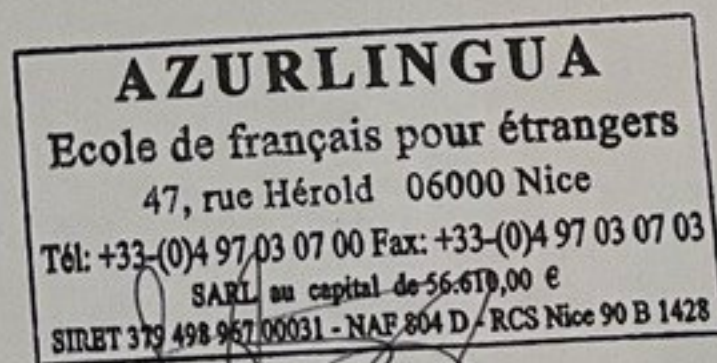
Pour faire valoir ce que de droit

Fait sur l'honneur

A Nice

Le 04/02/22

Pour Azurlingua
M. Nicolas CHATRE
Ecole centrale
Nice



École Azurlingua 47 Rue Hérold 06000 Nice - Tél. +33(0)4 97 03 07 00 - Fax : +33(0)4 97 03 07 03 www.azurlingua.com - info@azurlingua.com

SARL au capital de 56 610€ RCS NICE 1990 B 01428 - SIRET 379 498 967 000 31 NAF 8559 B. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.074116.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



AZURLINGUA
École de langues - Nice Côte d'Azur

CONTRAT DE TRAVAIL

FORMATEUR OCCASIONNEL DECRET 28/12/87

Entre les soussignés :

La Société AZURLINGUA

SAS au capital de 56.610,00 euros, immatriculée au RCS de Nice

Numéro RCS : 379 498 967 RCS Nice
Code NAF : 8559B
Numéro d'identification : 379 498 967 00031
Adresse du siège social : 47 rue Hérold.06 000 Nice

Agissant par l'intermédiaire de son représentant légal :

Monsieur Jean-Luc LIBRATI, Directeur général

ET par délégation,

M. Julien FERRO, directeur administratif et financier

Les cotisations de sécurité sociale sont versées à :

URSSAF

152 avenue de la Californie.06 200 Nice

Sous le numéro :

937 000002020875381

Dénommée l'entreprise

D'une part

Mme Iryna ANUFRIIEVA (née Sokolova)

Nationalité : ukrainienne

Né(e) le 3 mars 1961 en Ukraine

N° Sécu : 2 61 03 99 155 037 75

Demeurant à : 71, Impasse du Haras – 14710 Trévières

Dénommé(e) le salarié

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

En raison de la nature de son activité et de l'usage constant du secteur de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée pour certains emplois ayant un caractère temporaire, la SAS Azurlingua fait appel au contrat de travail à durée déterminée formateur occasionnel prévu par l'article L122-1-1 3° du Code du travail et dans le cadre

SARL AZURLINGUA
47 RUE HEROLD

06000 NICE

NAF : 8559B
SIRET : 37949896700031

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous certifions que **MME ANUFRIIEVA IRYNA**

numéro SS 261039915503775

demeurant 71 IMPASSE DU HARAS

14710 TREVIERES

a été employé(e) par nous du **04/07/2022** au **29/07/2022**

en qualité de **FORMATEUR OCCASIONNEL**
SAL MINIMA 21 784.20€
PALIER 9

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, MME ANUFRIIEVA IRYNA bénéficie :

- de la portabilité de la prévoyance au titre des risques portant atteintes à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité.
- de la portabilité de la prévoyance au titre des garanties liées aux risques de décès, d'incapacité de travail ou d'invalidité.

Fait à **NICE**
Nom, Qualité et Signature de l'employeur

LIBRATI JEAN LUC
GERANT



Le présent certificat a été établi conformément à l'article L1234-19 du Code du Travail :

"L'employeur doit, à l'expiration du contrat de travail, délivrer au travailleur un certificat contenant exclusivement la date d'entrée et celle de sa sortie, et la nature de l'emploi, ou le cas échéant, des emplois successivement occupés ainsi que les périodes pendant lesquelles ces emplois ont été tenus.

Sont exempts de timbre et d'enregistrement les certificats de travail délivrés aux salariés même s'ils contiennent d'autres mentions que celles prévues à l'alinéa 1 du présent article, toutes les fois que ces mentions ne contiennent ni obligations, ni quittances, ni aucune autre convention donnant lieu au droit proportionnel.

La formule "libre de tout engagement" et toute autre constatant l'expiration régulière du contrat de travail, les qualités professionnelles et les services rendus sont pris en compte dans l'exemption."

ARTICLE 9 - Confidentialité

Le salarié s'engage à observer la discrétion la plus stricte sur les informations se rapportant aux activités de l'entreprise auxquelles il aura accès à l'occasion et dans le cadre de ses fonctions.
Cette obligation de confidentialité se prolongera après la cessation du contrat de travail, quelle qu'en soit la cause

ARTICLE 10 - Supports de travaux - Inventions de salariés

Tous les travaux, études, recherches, quel qu'en soit le support, effectués par le salarié pour le compte de la Sarl AZURLINGUA dans le cadre du contrat de travail, au titre de ses fonctions habituelles ou de missions spécifiques, seront la seule propriété de celle-ci.

En tant que titulaire du droit de propriété industrielle, la Sarl AZURLINGUA effectuera les formalités de dépôt de brevet ou de prise de tout autre titre concernant les inventions du salarié dans le cadre de son travail. Dans ce cas, une rémunération supplémentaire sera versée au salarié du fait de son invention et fixée d'un commun accord.

Les inventions effectuées par le salarié en dehors de son travail demeureront la propriété de celui-ci sauf si elles ont été faites dans le cours de l'exécution de ses fonctions, dans le domaine des activités de l'entreprise ou grâce à la connaissance ou à l'utilisation de techniques, moyens ou données procurés par elle.

La Sarl AZURLINGUA pourra en ce cas revendiquer la propriété ou la jouissance de l'invention du salarié, mais devra verser un juste prix en contrepartie de cette invention.

Tous litiges relatifs à la propriété, à la rémunération ou au prix des inventions faites par le salarié seront soumis à la Commission National de Conciliation ou au Tribunal de Grande Instance.

ARTICLE 11 - Indemnité d'usage

Au terme du présent contrat, et en raison de sa nature précaire, le salarié perçoit une indemnité dite d'usage.

Cette indemnité est incluse dans la rémunération horaire brute définie dans l'article 5 du présent contrat.

Cette indemnité n'est pas due en cas de poursuite de la relation contractuelle par un contrat à durée indéterminée.

ARTICLE 12 - Avantages sociaux

Le salarié est admis à compter de son engagement au bénéfice du régime de retraite complémentaire par affiliation à la Caisse GIRS - 8 rue Bayard - 75 417 Paris Cedex 08

ARTICLE 13 - Dispositions diverses

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur dans l'entreprise.

Le salarié déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir été informé que la convention collective étendue des "Organismes de Formation" du 10 juin 1988 et l'accord sur les 35 heures du 9 décembre 1999 sont applicables dans l'entreprise.

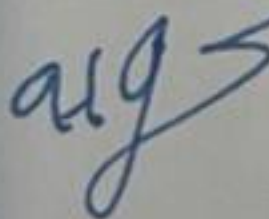
Les textes du règlement intérieur, de la convention collective et de l'accord sur les 35 heures sont tenus à la disposition du salarié sur son lieu de travail.

Fait à Nice, le 04/07/2022.

En deux exemplaires

Signature du salarié

Suivie de la mention « lu et approuvé »



Signature de l'employeur

AZURLINGUA
Ecole de français pour étrangers
47, rue Hérold 06000 Nice
Tél: +33-(0)4 97 03 07 00 Fax: +33-(0)4 97 03 07 03
SARL au capital de 6.610,00 €
SIRET 379 498 961 00031 - NAF 80 D - RCS Nice 90 B 1428

JA



AZURLINGUA
École de langues - Nice Côte d'Azur

CONTRAT DE TRAVAIL

FORMATEUR OCCASIONNEL DECRET 28/12/87

Entre les soussignés :

La Société AZURLINGUA

Sarl au capital de 56.610,00 euros, immatriculée au RCS de Nice

Numéro RCS : 90 B 1428
Code NAF : 8559B
Numéro d'identification : 379 498 967 00031
Adresse du siège social : 47 rue Hérold.06 000 Nice

Agissant par l'intermédiaire de son représentant légal :

Monsieur Jean-Luc LIBRATI, Gérant

ET par délégation,

M. Julien FERRO, directeur administratif et financier

Les cotisations de sécurité sociale sont versées à :

URSSAF

152 avenue de la Californie.06 200 Nice

Sous le numéro :

937 000002020875381

Dénommée l'entreprise

D'une part

Mme Iryna ANUFRIIEVA (née Sokolova)

Nationalité : ukrainienne

Né(e) le 3 mars 1961 en Ukraine

N° Sécu : 2 61 03 99 155 037 75

Demeurant à : 71, Impasse du Haras – 14710 Trévières

Dénommé(e) le salarié

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

En raison de la nature de son activité et de l'usage constant du secteur de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée pour certains emplois ayant un caractère temporaire, la Sarl Azurlingua fait appel au contrat de travail à durée déterminée formateur occasionnel prévu par l'article L122-1-1 3° du Code du travail et dans le cadre

Id.

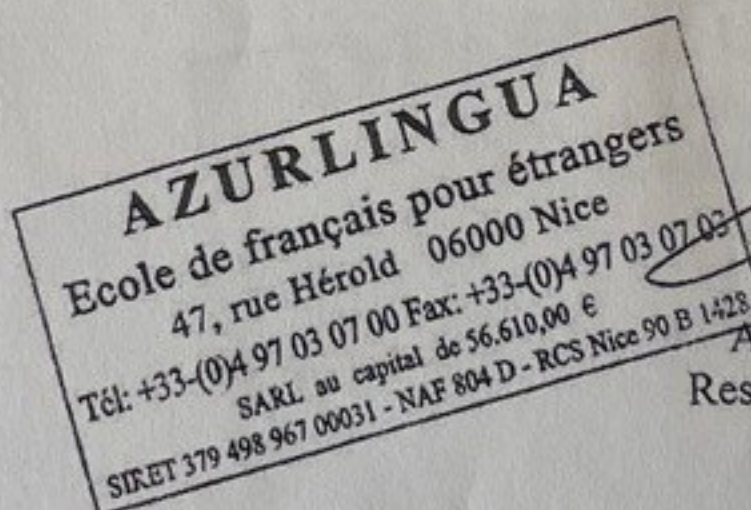


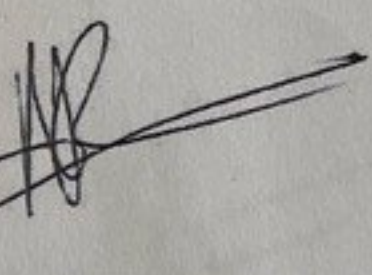
Nice, le 9 août 2023

ATTESTATION

Je soussigné, Antonio PERPETUO, agissant en qualité de responsable pédagogique de l'école AZURLINGUA sis 47 rue Hérold à Nice, déclare que Madame Iryna ANUFRIIEVA a encadré un groupe d'enfants du 31/07/23 au 11/08/23 et de ce fait a participé à la construction pédagogique des contenus de cours, à sa mise en place et au suivi des élèves. Elle a de plus accompagné les élèves au cours des différentes visites.

Pour faire valoir ce que de droit




Antonio PERPETUO
Responsable Pédagogique



École Azurlingua - Nice Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé 47 Rue Hérold 06000 Nice

Tél. +33(0)4 97 03 07 00 - Fax : +33(0)4 97 03 07 03

www.azurlingua.com - info@azurlingua.com

SARL au capital de 56 610€ RCS NICE 1990 B 01428 - SIRET 379 498 967 000 31 NAF 8559 B. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.074116.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

CERTIFICAT DE FORMATION

ANUFRIIEVA IRYNA

a suivi avec assiduité le cours intensif de
Français Langue Etrangère - niveau C-2
dispensée du 12 au 16 janvier 2026.

Cette formation avait pour objectifs l'apprentissage des expressions essentielles de la vie quotidienne, de la grammaire et de la civilisation française.

Responsable des cours de français Mezzanotti Nataliia

Fait à Nice, le 16 janvier 2026



Association Franco-Ukrainienne Côte d'Azur
www.afuca.fr

Nice, le 23 janvier 2026

ATTESTATION

Je soussigné, Antonio PERPETUO, agissant en qualité de responsable pédagogique de l'école AZURLINGUA sis 47 rue Hérold à Nice, déclare que **Madame Iryna Anufriieva** a participé à la construction pédagogique des contenus des cours, à sa mise en place et au suivi des étudiants du 19/01/2026 au 23/01/2026.

Pour faire valoir ce que de droit



Responsable pédagogique

SARL au capital de 56 610€ RCS NICE 1990 B 01428 - SIRET 379 498 967 000 31 NAF 8559 B. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.074116.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.